

ADDENDUM DE TRAITEMENT DES DONNEES*Dernière révision : 1er août 2022*

Le présent Addendum de traitement des données (« **ATD** ») complète et s'intègre aux Conditions générales de service ou autre contrat écrit ou électronique (le « **Contrat** ») entre LastPass et le « **Client** » pour l'achat de services en ligne auprès de LastPass (les « **Services** »). Le sous-traitant pour la prestation des Services est l'entité contractante LastPass applicable identifiée par <https://www.lastpass.com/legal-center/contracting-entities> (désignée dans le présent ATD par « **LastPass** »). Cet Addendum de traitement des données est le reflet de l'accord des Parties concernant le traitement par LastPass du contenu du Client, y compris les éventuelles Données personnelles qu'il peut contenir, pour le compte du Client, tant que celui-ci utilise les Services de LastPass. Le client signe cet ATD pour son propre compte, et dans toute la mesure exigée par les lois et règlements de Protection des données, pour le compte de ses Affiliés autorisés, dans la mesure où ces entités sont qualifiées en tant que Responsable du traitement. Toute référence faite ci-après dans le présent document à : (a) « Client » devra inclure le Client et ses Affiliés autorisés ; (b) sauf spécification contraire, « LastPass » devra inclure LastPass et ses Affiliés ; et « Contrat » devra être interprétée comme incluant le présent ATD. Tous les termes à majuscule non définis dans ce document auront la signification qui leur est donnée dans le Contrat. Cet ATD est constitué de plusieurs parties : le corps de l'ATD, et le cas échéant les Annexes 1 et 2. En signant le présent ATD, LastPass et le Client s'engagent à respecter les clauses suivantes concernant les Données personnelles, chaque partie agissant raisonnablement et de bonne foi.

COMMENT SIGNER CET ATD

Pour signer cet ATD, le Client doit :

1. Remplir les informations dans la case de signature et signer sur la page 6 ;
2. Envoyer l'ATD rempli et signé à LastPass par e-mail à l'adresse DPA@lastpass.com. Cet ATD prendra valeur juridiquement contraignante à réception (à condition que les termes de l'ATD n'aient pas été complétés, remplacés ni autrement modifiés).

La signature par le client et LastPass sur la page 6 de cet ATD emporte signature et acceptation des Clauses contractuelles types et de leurs Annexes (selon les informations de cet ATD et de ses Annexes), et/ou des variations admissibles spécifiées ici, dans la mesure où les Clauses contractuelles types standard et/ou leurs variations sont applicables et exigées pour la légalité du transfert et du Traitement des Données personnelles.

MODE D'APPLICATION DE CET ATD

Cet ATD est signé par et entre les Parties. Les Affiliés autorisés du Client seront aussi couverts par cet ATD, à condition que le Client reste responsable des actes et omissions de ses Affiliés autorisés. Pour clarification, l'entité Client qui est partie contractante au Contrat devra, pour son propre compte comme pour le compte de ses Affiliés autorisés : (a) rester responsable de la coordination, de l'accomplissement et de la réception de toutes les communications avec LastPass dans le cadre de cet ATD ; et (b) exercer solidairement tous ses droits propres ou ceux de ses Affiliés exposés par les présentes.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE TRAITEMENT DES DONNÉES**1. DÉFINITIONS**

« **Filiale** » désigne toute entité qui contrôle directement ou indirectement, est contrôlée par ou est sous contrôle commun de l'entité concernée. « **Contrôle** » dans le cadre de cette définition, signifie une propriété directe ou indirecte ou le contrôle de plus de 50 % des votes de l'entité principale.

« **Affilié autorisé** » désigne un ou plusieurs des Affiliés du Client qui (a) sont soumis aux lois et règlements de Protection des données ; et (b) ont l'autorisation d'utiliser les Services dans le cadre du Contrat entre le Client et LastPass, mais n'ont pas signé leur propre Formulaire de commande auprès de LastPass et ne sont pas autrement un « **Client** » selon la définition du Contrat.

« **CCPA** » désigne le California Consumer Privacy Act, Cal. Civ. Code § 1798.100 et suivants, avec amendements, et ses décrets d'application.

« **Responsable du traitement** » désigne l'entité qui définit les finalités et les moyens de Traitement des Données personnelles.

« **Contenu de Client** » désigne tous les fichiers, documents ou données comparables que vous pouvez envoyer, stocker, récupérer ou saisir (manuellement ou par une fonctionnalité en option telle que l'enregistrement et le remplissage de mots de passe) vers les Services gérés pour le compte du Client et/ou ses utilisateurs finaux, ainsi que toutes les informations que le Client ou ses utilisateurs peuvent envoyer vers le compte de Services du Client en association avec les Services.

« **Lois et règlements de Protection des données** » désignent toutes les lois et tous les règlements y compris du Brésil, de l'Union Européenne, de l'Espace Économique Européen et leurs états membres, de la Suisse, du Royaume-Uni et des États-Unis avec ses états, dans chaque cas dans la mesure applicable au Traitement des Données personnelles dans le cadre du Contrat.

« **Personne concernée** » désigne selon le cas : (i) la personne identifiée ou identifiable associée aux Données personnelles définie par les Lois et règlements de Protection des données : et/ou (ii) un « Consommateur » (Consumer) selon la définition du terme dans la loi CCPA.

« **Demande de la Personne concernée** » désigne une demande de la part de la Personne concernée d'exercice de son droit : (i) d'accès ; (ii) de rectification ; (iii) de limitation du traitement ; (iv) d'effacement (c'est-à-dire de « droit à l'oubli ») ; (v) de portabilité des données ; (vi) de communication des activités de partage interne et avec des tiers ; (vii) de communication des activités de traitement correspondantes de LastPass ; (viii) d'étude des conséquences des éventuelles objections ou retraits de consentement ; (ix) de ne pas faire l'objet d'une décision fondée exclusivement sur un traitement automatisé ; et/ou (x) d'objection au Traitement.

« **RGPD** » désigne le règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des personnes physiques vis-à-vis du traitement des données personnelles et sur le libre déplacement de telles données, et abrogeant la Directive 95/46/CE (Règlement général de protection des données).

« **LGPD** » désigne la loi du Brésil No. 13.709, Loi Générale sur la Protection des Données Personnelles, avec ses amendements.

« **Partie** » ou « **Parties** » désigne selon le cas et le cas échéant, le Client ou LastPass individuellement, ou les deux entités ensemble, respectivement.

« **Données personnelles** » désigne toute information associée à : (i) une personne physique identifiée ou identifiable (par exemple une Personne concernée ou un Consommateur) : et/ou (ii) une personne morale identifiée ou identifiable (par exemple un ménage dans le cadre du CCPA), dans chaque cas, quand de telles informations sont gérées pour le compte du Responsable du traitement par le Sous-traitant de données dans le cadre de son environnement de Services, et protégées de façon comparable en tant que Données personnelles, informations personnelles ou informations personnellement identifiables dans le cadre des lois et règlements de Protection des données.

« **Traitement** » désigne toute opération ou ensemble d'opérations effectuées sur les données personnelles, par des moyens automatiques ou non, par exemple recueil, enregistrement, organisation, structuration, stockage, adaptation ou altération, récupération, consultation, utilisation, divulgation par transmission, dissémination ou autre moyen de mise à disposition, de rapprochement ou combinaison, de limitation, effacement ou destruction.

« **Sous-traitant de données** » désigne l'entité qui traite les Données personnelles pour le compte du Responsable du traitement, y compris le cas échéant un « Prestataire de services » (Service Provider) dans la définition de ce terme par le CCPA.

« **Mesures techniques et d'organisation** » ou « **TOM** » désigne les mesures techniques et d'organisation applicables dont la documentation se trouve à l'adresse <https://www.lastpass.com/trust-center/resources>.

« **Incident de sécurité** » désigne toute violation avérée de la sécurité de LastPass portée à sa connaissance et conduisant de façon accidentelle ou illégale à la destruction, perte, altération, divulgation non autorisée ou à l'accès à du Contenu de client, y compris toute Donnée personnelle incluse ; contenu qui aurait été transmis, stocké ou autrement Traité par LastPass ou ses sous-traitants.

« **Clauses contractuelles types** » désigne les clauses contractuelles types, aussi appelées « SCC » annexées à la décision d'exécution (UE) 2021/914 qui se trouvent à l'adresse https://eur-lex.europa.eu/eli/dec_impl/2021/914/oj.

« **Sous-traitant ultérieur** » désigne tout Sous-traitant de données engagé par LastPass pour l'accomplissement de ses obligations de prestation des Services dans le cadre du Contrat ou de cet ATD.

« **Autorité de contrôle** » désigne une autorité publique indépendante mise en place par la loi applicable pour assurer la conformité aux lois et règlements de protection des données.

« **FADP suisse** » désigne la Loi fédérale sur la protection des données (LPD) du 19 juin 1992 et les ordonnances correspondantes, pouvant dans chaque cas, être amendées, supplantées ou remplacées.

« **Addendum RU** » désigne le document International Data Transfer Addendum aux Clauses contractuelles Types de la Commission Européenne, publié par le Information Commissioner dans le cadre du S119A Data Protection Act 2018, qui se trouve à l'adresse <https://ico.org.uk/for-organisations/guide-to-data-protection/guide-to-the-general-data-protection-regulation-gdpr/international-data-transfer-agreement-and-guidance>.

2. TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

2.1. Rôles des parties. Les Parties conviennent que dans le traitement des données personnelles par LastPass pour le compte du Client, le Client est le responsable du Traitement, LastPass est le Sous-traitant de données et que LastPass peut missionner des Sous-traitants ultérieurs comme détaillé plus avant dans la Section 5 « Sous-traitants ultérieurs » ci-dessous.

2.2. Responsabilités du Client. Pour l'utilisation des Services, le Client devra traiter les données personnelles dans le respect des Lois et règlements de protection des données, y compris le maintien d'une base légale (par exemple consentement) et des droits d'utilisation et de fourniture de données personnelles, dans le cadre du consentement du Client. Les instructions du Client pour le traitement des données personnelles devront respecter les Lois et règlements de protection des données.

2.3. Responsabilités de LastPass. LastPass devra traiter les Données personnelles du Client de façon confidentielle, conformément à la Section 6 du présent ATD, et ne devra Traiter de Données personnelles que pour le compte et conformément aux instructions écrites fournies par le Client, qui sont supposées données pour les finalités suivantes : (i) Traitement conformément au Contrat et aux Formulaires de commande applicables ; Traitement lancé par des utilisateurs lors de leur utilisation des Services ; et (iii) Traitement visant à se conformer à d'autres instructions écrites raisonnables fournies par le Client (par exemple par e-mail) quand ces instructions sont conformes aux clauses du Contrat. Comme l'exige l'article 28 du RGPD, dans la mesure où un tel Traitement des Données personnelles inclut des transferts de Données personnelles vers un pays tiers ou une organisation internationale comme l'exige la loi de l'Union Européenne ou du Pays membre dont dépend LastPass, LastPass devra informer le client de cette

obligation juridique avant de lancer le Traitement, sauf si la loi de l'Union Européenne ou du Pays membre applicable interdit cette information pour des motifs importants d'intérêt public. LastPass devra informer immédiatement le Client si elle considère que des instructions du Client peuvent entrer en conflit ou en infraction avec les exigences des lois et règlements de Protection des données applicables.

- 2.4. Détails du Traitement.** Les catégories de personnes concernées, les catégories de Données personnelles transférées, les données sensibles transférées (le cas échéant), la fréquence du transfert, la nature et la finalité du transfert et du Traitement de Données personnelles, la conservation des Données personnelles et l'objet du Traitement sont spécifiés dans l'Annexe 1 (Description du Transfert) de cet ATD.

3. DROITS DES PERSONNES CONCERNÉES

Sauf si la loi lui interdit de le faire, LastPass devra avertir au plus vite le Client et/ou orienter la Personne concernée correspondante vers le Client à la réception d'une telle Demande de la Personne concernée. Pour prendre en compte la nature du Traitement, LastPass devra assister le Client par des mesures techniques et d'organisation appropriées, dans la mesure du possible, pour l'accomplissement de l'obligation du Client de répondre à une Demande d'une personne concernée dans le cadre des lois et règlements de Protection des données.

4. PERSONNEL DE LASTPASS

LastPass devra s'assurer que son personnel participant au Traitement des Données personnelles : (a) est informé de la nature confidentielle des Données personnelles et a signé des accords de confidentialité écrits ; (b) a reçu une formation appropriée sur ses responsabilités, concernant en particulier les mesures de sécurité et de confidentialité ; et (c) n'a accès qu'aux Données personnelles que dans toute la mesure raisonnablement trouvée nécessaires pour l'accomplissement des éventuelles obligations, responsabilités ou devoirs spécifiés plus précisément dans le présent ATD et le Contrat. De plus, dans toute la limite autorisée par la loi applicable, LastPass doit s'assurer que les obligations de confidentialité spécifiées à la Section 4 persisteront après la fin du contrat du personnel.

5. SOUS-TRAITANTS ULTÉRIEURS

- 5.1. Désignation de sous-traitants ultérieurs.** Le Client reconnaît et accepte que : (a) les Affiliés de LastPass peuvent être retenus comme Sous-traitants ultérieurs ; et (b) LastPass et ses Affiliés peuvent missionner des Sous-traitants ultérieurs tiers pour la prestation et l'exploitation des Services. Avant tout engagement de Sous-traitant ultérieur (qu'il soit tiers ou Affilié de LastPass), LastPass devra effectuer une vérification de diligence raisonnable sur le Sous-traitant ultérieur et signer un contrat écrit avec chaque Sous-traitant ultérieur fournissant des garanties suffisantes de mise en place par ce Sous-traitant ultérieur de mesures techniques et d'organisation contenant le même niveau d'obligations de protection des données pour le Contenu de client pour que le traitement réponde aux exigences de Protection des données des lois et règlements applicables.

- 5.2. Sous-traitants actuels et Avis de Nouveaux Sous-traitants.** Le Client approuve l'Affilié de LastPass et les Sous-traitants tiers trouvés dans le [Trust and Privacy Center](#) de LastPass (aussi accessible par <https://www.lastpass.com/trust-center>). LastPass peut retirer, remplacer ou désigner des Sous-traitants ultérieurs adéquats et fiables à sa discrétion conformément à cette Section 5.2 et à la Section 5.3. La plus récente liste de Sous-traitants de LastPass utilisés pour les Services et leur emplacement géographique (« **Déclaration de Sous-traitant** ») se trouve au lien précédent dans la Section 5.2. LastPass devra informer le Client des nouveaux Sous-traitants ultérieurs par une mise à jour de la déclaration dans son centre Trust & Privacy Center à l'adresse <https://www.lastpass.com/trust-center> ainsi que par e-mail au plus tard quinze (15) jours ouvrés avant d'autoriser ces Sous-traitants ultérieurs à traiter des Données personnelles dans le cadre de la prestation des Services applicables. Pour activer la réception de ces avis par e-mail, le Client peut s'abonner [ici](#) (aussi disponible à l'adresse <https://www.lastpass.com/trust-center>).

- 5.3. Droits d'objection.** Le Client peut de bonne foi raisonnablement s'opposer à l'utilisation par LastPass d'un nouveau Sous-traitant ultérieur en avertissant LastPass par écrit au plus vite (e-mail acceptable) dans les quinze (15) jours ouvrés après l'avis de LastPass selon le mécanisme exposé à la Section 5.2. Cet avis doit détailler les motifs raisonnables et de bonne foi du Client pour cette objection. Dans le cas où un Client pose une objection à un nouveau Sous-traitant ultérieur, LastPass doit faire tous les efforts commercialement raisonnables pour proposer au Client une modification des Services ou recommander une modification commercialement raisonnable de la configuration du Client ou de l'utilisation des Services pour éviter le traitement des Données personnelles par le nouveau Sous-traitant ultérieur visé par l'objection, sans charge de travail déraisonnable pour le Client. Si les Parties ne sont pas en mesure de résoudre cette objection ou si LastPass ne souhaite pas par ailleurs la résoudre ou mettre à disposition de telles modifications dans un délai raisonnable, le Client peut résilier par avis écrit à LastPass le ou les Formulaires de commande applicables concernant les Services qui ne peuvent pas être assurés par LastPass sans le recours au nouveau Sous-traitant ultérieur visé par l'objection. LastPass devra rembourser au Client les montants prépayés et inutilisés couvrant le reste de la période du ou des Formulaires de commande après la date d'effet de la résiliation, exclusivement pour les Services résiliés, sans imposer de pénalité pour cette résiliation.

5.4. Responsabilité. LastPass sera responsable des actes et omissions de ses Sous-traitants ultérieurs dans toute la mesure où LastPass serait responsable s'il assurait directement la prestation des Services du Sous-traitant ultérieur correspondant dans le cadre des conditions du présent ATD.

6. SÉCURITÉ

6.1. Protection du Contenu du Client. Pour prendre en compte l'état de l'art, les coûts de mise en œuvre et la nature, l'étendue, le contexte et les finalités du traitement, ainsi que le risque de probabilité et de gravité variable pour les droits et libertés des personnes physiques, LastPass devra mettre en œuvre et maintenir des mesures techniques et d'organisation appropriées pour assurer la protection de la sécurité (y compris protection contre un Incident de sécurité tel qu'il est défini ci-dessous), la confidentialité et l'intégrité du Contenu du Client, comme exposé dans les Mesures techniques et d'organisation applicables. LastPass surveille régulièrement la conformité à ces mesures et ne devra pas, par une action volontaire ou par négligence, réduire matériellement la sécurité globale des Services pendant la durée d'un abonnement.

6.2. Certifications et audits de tiers. LastPass devra mettre à disposition du Client toutes les informations nécessaires pour démontrer la conformité à ses obligations dans le cadre des lois et règlements de Protection des données applicables en mettant à disposition, sur demande du client, au maximum une fois par an : (a) toute documentation technique que LastPass met à disposition ou fournit généralement à sa clientèle ; et (b) des informations sur la conformité de LastPass aux obligations de cet ATD, sous forme de certifications d'un tiers et/ou d'audits applicables, y compris ceux spécifiés dans les Mesures techniques et d'organisation applicables disponibles sur le centre [Trust and Privacy Center](https://www.lastpass.com/trust-center) de LastPass (aussi accessible par <https://www.lastpass.com/trust-center>). Quand les lois et règlements de Protection des données l'exigent, ce qui précède peut aussi inclure des informations pertinentes et de la documentation sur les Sous-traitants ultérieurs de LastPass, dans la mesure où ces informations sont disponibles et peuvent être distribuées par LastPass. Si des activités supplémentaires d'audit s'avéraient raisonnablement nécessaires, par exemple s'il existe : (i) une exigence par les lois et règlements de Protection des données ; (ii) un Incident de sécurité ; (iii) un changement matériel néfaste ou une réduction des pratiques de protection des données pertinentes pour les Services de LastPass ; et/ou (iv) une violation des clauses substantielles de cet ATD, le Client peut contacter LastPass pour demander un audit directement par le Client ou par un auditeur missionné par le Client, des procédures relevant de la protection des Données personnelles dans le cadre de cet ATD. Avant le début d'un tel audit, le Client et LastPass devront convenir mutuellement de l'étendue, du calendrier, de la durée, et/ou des frais remboursables (le cas échéant et seulement dans la mesure autorisée par les lois et règlements de Protection des données) de l'audit. Le Client devra : (a) fournir au plus vite à LastPass des informations sur les non-conformités découvertes au cours d'un audit ; et (b) faire de son mieux pour réduire au minimum les interférences avec les activités de LastPass pour la conduite d'un tel audit.

6.3. Évaluation des conséquences de la protection des données. Si, dans le cadre des lois et règlements de Protection des données, le client doit effectuer une évaluation d'impact de protection des données, une consultation préalable de l'Autorité de contrôle de juridiction compétente, une évaluation d'impact de confidentialité, ou fonction équivalente, en liaison avec son utilisation des Services assurés par LastPass dans le cadre de cet ATD, LastPass devra fournir une coopération et une assistance raisonnables au Client pour l'aider à remplir ces obligations, dans la mesure où ces informations sont accessibles à LastPass.

7. NOTIFICATIONS CONCERNANT LE CONTENU DE CLIENT

LastPass maintient des politiques et des procédures de gestion des incidents de sécurité, comme spécifié plus avant dans les Mesures techniques et d'organisation, et devra avertir le Client, sans retard injustifié, d'un Incident de sécurité. La notification envoyée dans le cadre de cette Section 7 ne saurait être interprétée ni comprise comme une reconnaissance de faute ni de responsabilité de la part de LastPass. LastPass devra faire des efforts raisonnables pour identifier la cause d'un tel Incident de sécurité et prendre les mesures que LastPass considérera nécessaires et raisonnables pour corriger la cause d'un tel Incident de sécurité dans la mesure où les mesures de réparation sont sous le contrôle raisonnable de LastPass. De plus, sur demande, LastPass devra fournir au Client des informations pertinentes sur l'Incident de sécurité, raisonnablement nécessaires pour aider le Client à assurer sa propre conformité à ses obligations dans le cadre des lois et règlements de Protection des données, par exemple pour avertir toute Autorité de contrôle ou Personne concernée en cas d'Incident de sécurité.

8. SUPPRESSION ET RENVOI DU CONTENU DE CLIENT

Après la résiliation ou l'expiration du Contrat du Client, la cessation d'utilisation par le Client de son compte LastPass (gratuit ou payant), ou plus tôt sur demande écrite du Client, LastPass devra supprimer et rendre irrécupérable le Contenu de client, y compris toutes les Données personnelles qu'il contient, sauf si la loi de l'Union Européenne ou du pays membre exige ou autorise la poursuite du stockage d'un tel Contenu de Client et/ou d'autres Données personnelles. Les durées de conservation automatique des données devront être conformes aux procédures et calendriers spécifiés dans les Mesures techniques et d'organisation. LastPass devra certifier la suppression du Contenu du client et, sur demande, fournir la preuve de cette certification et/ou suppression. De plus, sur demande écrite du Client, LastPass devra proposer au Client ou à un représentant de ce Client, soit le renvoi, soit un système en libre-service d'exportation de données (sous réserve de disponibilité), de tout Contenu du client ou autres Données personnelles conservées par LastPass.

9. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

La responsabilité de chaque Partie, y compris celle de tous ses Affiliés, issue du présent ATD ou associée à celui-ci, et pour tous les ATD entre les Affiliés autorisés et LastPass, quel que soit le moyen juridique employé, responsabilité contractuelle, délictuelle ou autre, est soumise à la section « Limitation de responsabilité » du Contrat, et toute référence à la responsabilité d'une Partie désigne la responsabilité totale de cette partie et de tous ses Affiliés globalement pour le Contrat et pour tous les ATD.

10. CLAUSES SPÉCIFIQUES À L'EUROPE

Les clauses qui suivent doivent d'appliquer dans la mesure où : (i) le Client se trouve dans l'Union Européenne/Espace Économique Européen ; ou (ii) se trouve en dehors de l'Union Européenne/Espace Économique Européen mais reste soumis au RGPD :

10.1. RGPD. Dans la mesure où LastPass traite des Données personnelles pour le compte du Client, elle devra le faire dans le respect des exigences du RGPD directement applicables à LastPass dans la prestation de ses Services.

10.2. Clauses Contractuelles Types. Les Clauses Contractuelles Types devront s'appliquer en plus de l'ATD à tous les transferts de Données personnelles dans le cadre de cet ATD depuis l'Union Européenne, l'Espace Économique Européen et/ou la Suisse vers des pays qui n'assurent pas un niveau adéquat de Protection des données au sens des lois et règlements de Protection des données des territoires précédents. Les Clauses Contractuelles Types, selon cette Section 10.2, devront être structurées comme suit : (i) les clauses du Module Deux (Responsable du traitement à Sous-traitant de données) et les Modules Un, Trois et Quatre devront être supprimés en totalité ; (ii) la Clause 7 devra être supprimée en totalité et les Parties peuvent ajouter des entités supplémentaires à cet ATD en signant un ATD supplémentaire, tel qu'il est mis à disposition sur <https://www.lastpass.com/legal-center> ; (iii) dans la Clause 9, l'Option 2 devra s'appliquer (comme détaillé dans la Section 5 de cet ATD) ; (iv) dans la Clause 11, l'organisme indépendant facultatif de résolution des conflits que LastPass met à disposition des Personnes concernées sans frais est assuré par TrustArc, une entreprise tierce de confidentialité, à l'adresse <https://feedback-form.truste.com/watchdog/request> ; (v) dans la Clause 17, l'Option 1 devra s'appliquer et les Clauses Contractuelles Types devront être régies par la loi irlandaise ; (vi) dans la Clause 18(b), les conflits devront être résolus devant les tribunaux d'Irlande ; et (vii) les Annexes des Clauses Contractuelles Types devront être remplies avec les données exposées dans les annexes de cet ATD.

10.3. Autres mécanismes de transfert de données. Pour clarifier, si le mécanisme mentionné à la Section 10.2 était jugé non valable par une Autorité de contrôle ou un tribunal compétent, les Parties s'engagent à entreprendre de négocier de bonne foi un mécanisme de remplacement (sous réserve de disponibilité et de nécessité) pour permettre de poursuivre le transfert des données personnelles.

11. RECONNAISSANCE DE CONFIDENTIALITÉ APEC POUR LES SOUS-TRAITANTS DE DONNÉES

LastPass a obtenu la Reconnaissance de confidentialité pour les Sous-traitants de données « PRP » de l'« APEC » (Asia-Pacific Economic Cooperation) et devra traiter les Données personnelles, le cas échéant, conformément aux obligations et responsabilités d'un Sous-traitant de données dans le cadre de confidentialité de l'APEC.

12. LOI GÉNÉRALE DE PROTECTION DES DONNÉES DU BRÉSIL (LGPD)

Pour les Clients et/ou les Personnes concernées qui résident dans la République fédérale du Brésil, LastPass devra le cas échéant : (a) assurer la prestation de ses Services sous les obligations expressément imposées par la LGPD à un Sous-traitant de données au profit d'un Responsable du traitement ; et (b) comme exigé par les Articles 33 à 36 de la LGPD, transférer les Données personnelles sur la base des Clauses Contractuelles Types, modifiées conformément à la LGPD.

13. CALIFORNIA CONSUMER PRIVACY ACT (CCPA)

Pour les Clients et/ou les Personnes concernées résidant dans l'état de Californie, LastPass s'engage à ne pas : (a) vendre toute Donnée personnelle ni ; (b) recevoir toute Donnée personnelle en échange de tout service ou autre élément ou article fourni ou assuré par LastPass en tant que prestataire de Services dans le cadre du présent Contrat. LastPass ne doit pas recueillir, conserver, partager ni utiliser aucune Donnée personnelle autre que celles nécessaires pour une finalité commerciale correspondant à un contrat écrit (c'est-à-dire pour la prestation et l'exploitation des services LastPass) et dans le cadre des limitations exposées à la Section 1798.140 (v) de la loi CCPA. LastPass s'engage à s'abstenir de toute action qui pourrait conduire à considérer des transferts de Données personnelles vers ou depuis le Client comme « ventes de données personnelles » dans le cadre de la loi CCPA ou de toute autre loi sur la confidentialité applicable et comparable.

14. TRANSFERTS INTERNATIONAUX

Pour les juridictions applicables en dehors de l'Espace Économique Européen, les Clauses Contractuelles Types et/ou les clauses contractuelles types qui peuvent être approuvées par une décision de la Commission Européenne devront être utilisées quand c'est exigé ou autorisé pour le transfert légal de Données personnelles, à condition que ces termes soient modifiés pour les rendre conformes aux

lois et règlements de Protection des données, ainsi que pour prendre en compte l'entité contractante LastPass appropriée, le choix de juridiction et le lieu de résolution des conflits.

15. TRANSFERTS DEPUIS LE ROYAUME UNI

Pour les Clients et/ou les Personnes concernées résidant au Royaume Uni, LastPass devra, selon le cas : (a) fournir ses Services dans le respect de ses obligations issues de l'Addendum RU, qui est incorporé dans le présent ATD par référence ; et (b) comme l'exige la loi applicable, transférer et traiter les Données personnelles sur la base des Clauses Contractuelles Types, modifiées conformément à l'Addendum RU. L'Addendum doit être structuré comme suit : (i) le Tableau 1 devra contenir les informations de l'Annexe 2 de l'ATD ; (ii) le Tableau 2 devra contenir les informations de la Section 10.2 de l'ATD ; (iii) le Tableau 3 devra contenir les informations des Annexes 1 et 2 de l'ATD ; et (iv) dans le Tableau 4, cet Addendum peut être résilié soit par l'Importateur, soit par l'Exportateur.

16. TRANSFERTS DEPUIS LA SUISSE

Pour les Clients et/ou les Personnes concernées résidant en Suisse, LastPass devra, comme l'exige la loi applicable, transférer et traiter les Données personnelles sur la base des Clauses Contractuelles Types, qui sont incorporées dans le présent ATD par référence. Quand cette section s'applique, les Clauses Contractuelles Types devront être modifiées comme suit : (i) les références au « Règlement (UE) 2016/679 » devront être interprétées comme références au règlement suisse FADP ; (ii) les références à « UE », « Union » et « État membre » devront être amendées pour inclure la Suisse ; (iii) les références à une « Autorité de contrôle compétente » et aux « Tribunaux compétents » devront être interprétées comme références au « préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PFPDT) » et aux « Tribunaux suisses compétents » ; (iv) le terme « État membre » tel qu'il est utilisé dans les Clauses Contractuelles Types ne devra pas être interprété comme empêchant les Personnes concernées en Suisse d'exercer leurs droits applicables (c'est-à-dire dans leur lieu de résidence habituel) ; (v) les Clauses Contractuelles Types devront être régies par les lois suisses et les conflits devront être résolus devant les tribunaux suisses ayant compétence.

17. PRISE D'EFFET ET CONFLITS

Le présent ATD devient juridiquement contraignant entre le Client et LastPass à la signature du Contrat. À compter de sa date d'effet, cet ATD devra être incorporé et s'intégrer au Contrat ou au Formulaire de commande applicable. Pour toutes les questions non traitées par le présent ATD, les termes du Contrat s'appliquent. Pour ce qui concerne les droits et obligations des Parties chacune vis-à-vis de l'autre, en cas de conflit entre les termes du Contrat et le présent ATD, ceux du présent ATD prévaudront. En cas de conflit entre les termes de l'ATD et les Clauses contractuelles types, les Clauses contractuelles types prévaudront.

Liste des Annexes :

Annexe 1 : Description du Transfert

Annexe 2 : Dispositions associées aux Clauses Contractuelles Types

Les mandataires dûment autorisés des Parties ont dûment signé ce Contrat :

[BLOC DE SIGNATURES OMIS]

Pour un exemplaire avec signatures du présent ATD, veuillez consulter <https://www.lastpass.com/legal-center>
ou vous adresser par e-mail à dpa@lastpass.com.

ANNEXE 1 : DESCRIPTION DU TRANSFERT

Catégories de Personnes concernées

Le Client peut envoyer des données personnelles aux Services, l'étendue de ces données est choisie et contrôlée à sa seule discrétion par le Client, et ces données peuvent inclure, mais sans limitation des données personnelles associées aux catégories suivantes de personnes concernées :

- Prospects, clients, partenaires commerciaux et fournisseurs du Client (personnes physiques)
- Salariés ou personnes contacts des prospects, clients, partenaires commerciaux et fournisseurs du Client
- Salariés, agents, conseillers, sous-traitants indépendants du Client (personnes physiques)
- Utilisateurs du Client (personnes physiques) autorisés par celui-ci à utiliser les Services

Catégories de Données personnelles transférées

Le Client peut envoyer des données personnelles aux Services, dont l'étendue est choisie et contrôlée à sa seule discrétion par le Client, et ces données peuvent inclure, mais sans limitation les catégories suivantes :

- Prénom et nom
- Titre
- Employeur
- Coordonnées de contact (société, adresse e-mail, téléphone, adresse physique d'entreprise)
- Données d'identification d'appareil et de trafic (par exemple adresses MAC, journaux web, etc.)
- Données de localisation

Données sensibles transférées (le cas échéant)

Les Parties ne prévoient pas de transférer de données sensibles. Mais il est possible pour le Client de choisir de soumettre aux Services des données sensibles, dont l'étendue est définie et contrôlée par le Client à sa seule discrétion, et pour lesquelles les protections pertinentes sont spécifiées dans les Mesures techniques et d'organisation du présent document.

Fréquence du transfert

La fréquence, le type, la nature et la finalité du transfert de données dépendront du cas particulier d'utilisation du Client (par exemple la fréquence de transfert peut être continue et/ou limitée à une session ou un événement particulier).

Nature et finalité du Transfert et du Traitement de Données personnelles

LastPass devra traiter et transférer des Données personnelles, dans son rôle de Sous-traitant de données, et engager des Sous-traitants ultérieurs, dans la mesure nécessaire pour la prestation et l'exploitation des Services objets du Contrat, comme spécifié dans la Déclaration de Sous-traitants de traitement (Section 5 de l'ATD) et la documentation des Mesures techniques et d'organisation, et dans la limite des instructions du Client données par son utilisation des Services.

Conservation des Données personnelles

LastPass devra traiter et conserver les Données personnelles, dans son rôle de Sous-traitant de données, pendant la durée du Contrat (précisée dans les Mesures techniques et d'organisation), sauf accord contraire par écrit.

Objet du traitement

LastPass fournit, directement et par ses Sous-traitants de traitement, des solutions d'identité et de gestion d'accès. La finalité et l'objet du Traitement de Données personnelles par LastPass, en tant que Sous-traitant de données, est d'apporter des services au Client et d'assurer, soutenir et exploiter la prestation des Services.

ANNEXE 2 : DISPOSITIONS ASSOCIÉES AUX CLAUSES CONTRACTUELLES TYPES

Parties identifiées et Autorité de contrôle compétente

Exportateur de données

Nom : Client et ses Affiliés autorisés établis dans l'Espace Économique Européen et/ou la Suisse.

Adresse : L'adresse mentionnée sur la documentation de la commande ou le Formulaire de commande, selon le cas.

Nom de la personne contact, Poste et coordonnées : contact principal du Client, poste et coordonnées mentionnées sur la documentation de la commande correspondante ou le Formulaire de commande, selon le cas.

Activités correspondant aux données transférées dans le cadre des Clauses Contractuelles Types : le Client (exportateur des données) fournit à LastPass (importateur de données) des Services dans les domaines de l'identité et de la gestion d'accès.

Rôle : Responsable du Traitement

Autorité de contrôle compétente : L'autorité de contrôle de l'état membre dans lequel est établi le Client, ou, si le Client n'est pas établi dans l'Espace Économique Européen, l'état membre de l'EEE dans lequel est établi le représentant du Client ou dans lequel se trouvent l'essentiel des clients ou des utilisateurs finaux du Client.

Importateur de données

Nom : Le nom de l'organisation LastPass spécifique importatrice devra être indiqué comme suit :

Pays	Entité LastPass (le cas échéant)
États-Unis	LastPass US LP
Irlande (en dehors de l'EEE et de l'UE)	LastPass Ireland Limited

Adresse : consultez <https://www.lastpass.com/legal-center/contracting-entities>.

Nom de la personne contact, Poste et Coordonnées de contact : LastPass Privacy Team : adresse e-mail : DPA@lastpass.com

Activités correspondant aux Données Transférées dans le cadre des Clauses Contractuelles Types : LastPass fournit une solution de gestion de mots de passe qui permet aux utilisateurs de générer, de stocker et de partager des identifiants pour des applications en ligne et des sites web. Les activités correspondant à la finalité et à l'objet du Traitement de Données personnelles par LastPass, en tant que Sous-traitant de données, visent à apporter des services au Client et à assurer, soutenir et exploiter la prestation des Services.

Rôle : Sous-traitant de données